



Compte rendu des séances du conseil municipal.

Vous pouvez consulter les délibérations complètes en Mairie sur les registres aux heures d'ouverture de la Mairie

Les questions diverses sont des sujets évoqués par le conseil municipal à titre d'information ou en débats mais qui n'ont pas fait l'objet de délibération

2021

>>> Séance du 13 février 2021

Convocation en date du 30 janvier 2021.

Lecture des comptes rendus du 21 novembre 2020 et du 5 décembre 2020 approuvés à l'unanimité

Délibérations n°1 : *le conseil municipal a confirmé la mise en œuvre des astreintes pour le personnel communal et a déterminé les modalités d'application pour les personnel fonctionnaires, contractuels et les emplois aidés.*

Vote unanimité

Délibération n°2 : *le conseil municipal a approuvé la Convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour pour la période 2021-2025.*

Vote unanimité

Délibération n°3 : *le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la Charte d'engagement zéro déchet plastique avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.*

Vote unanimité

Délibération n°4 : *pour la mise en œuvre des prescriptions du PPRI et du projet de balcons des Gorges, le conseil municipal a décidé l'acquisition de parcelles à Madame Antoinette Lemaire pour un montant de 3.310 Euros (1 Euro le m²) parcelles AD 145 PPRI et G 355 (balcon des Gorges).*

Vote unanimité

Délibération n°5 : *convention de pâturage à Monsieur Thierry Froehlich (suite au désistement en sa faveur de Madame Ifrah Léonore délibération n°7 du 19/09/2020). Location des parcelles F162-F163-F167-F214-F218-F220-F221-F222-F461-F462-F478.*

Vote unanimité

Délibération n°6 : *suite au décès de Madame Raymonde Baudoin, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un nouveau bail avec son fil Michel Baudoin pour la location des locaux 25 Place de Provence (L'épi)*

Vote unanimité

Délibération n°7 : *le conseil municipal a décidé la location du petit cabanon, Place Michelas, qui était auparavant loué à Alain Daumas (Eau Vive évacion) à l'AAPPMA (pêche) et a autorisé le Maire à établir la convention d'objectif avec l'association.*

Vote unanimité

Délibération n°8 : *suite à l'avis favorable de l'ARS qui considère que notre territoire est sous médicalisé en ce qui concerne le nombre d'infirmières libérales, le conseil municipal a décidé la location d'un local dans l'ancienne perception (à côté du dentiste) à Carole Callet et Caroline Bret Thomann pour y exercer leur activité. Le montant du loyer est de 200 Euros mensuels.*

Vote unanimité

Délibération n°9 : *le conseil municipal a décidé de rapporter toutes les délibérations antérieures prises concernant les ventes des parcelles B366, B362, B369, B371, A 215, A216, A 218, A 224. En effet aucun acte notarié n'a pu être signé concernant ces parcelles*

et les obligations notamment concernant les travaux à réaliser dans les deux ans ne peuvent plus être tenues. De plus certains acquéreurs potentiels sont décédés depuis.
Vote Unanimité

Délibération n°10 : *le conseil municipal décide la vente des parcelles B 371 et B 362 à Messieurs Aurélien et Odilon Nicolas pour un montant de 440 Euros. Cette vente est confiée à l'étude notariale de Puget-Thénières. Il est rappelé que la vente de ces parcelles avait été consentie à leur père, monsieur Christian Nicolas, qui est malheureusement décédé avant que la vente n'ait pu être matérialisée.*
Vote unanimité

Délibération n°11 : *concernant les demandes d'acquisition des parcelles B 372, B 369, B366 (Monsieur Lance Daniel, Messieurs Nicolas) et parcelles A201, A 215, A216, A 218, A 224, A228, A233, et A 234 (Monsieur Max Bigatti). Il convient en préalable à toute vente de procéder aux régularisations cadastrales permettant un découpage de certaines parcelles pour la satisfaction de tous tout en garantissant les intérêts de la commune. Le conseil municipal précise qu'il n'entend pas prendre à sa charges les frais de géomètres qui devront être réparties et mutualisés entre les acquéreurs.*
Vote unanimité

Délibération n°12 : *le conseil municipal a donné son accord de principe au passage de canalisations dans le chemin communal des laves à Barels suite à la demande de Monsieur Max Bigatti. Le conseil municipal a précisé que les travaux seront à la charge du demandeur et que l'entretien, la maintenance et les dégâts pouvant être occasionnés seront de la responsabilité du demandeur. Le conseil municipal a précisé que son autorisation ne dispense pas de l'accord du Parc National du Mercantour qui doit être sollicité.*
Vote unanimité

Délibération n°13 : *surplomb du domaine public. Dans le cadre de la réhabilitation de leur maison cadastrée à Barels Monsieur Daniel Lance a sollicité l'autorisation de surplomb du domaine public pour son balcon. Le conseil municipal a donné son accord. Le conseil municipal a précisé que son autorisation ne dispense pas de l'accord du Parc National du Mercantour qui doit être sollicité*
Vote unanimité

Délibération n°14 : *le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre des travaux au bâtiment de la Gendarmerie Avenue Durandy (mise aux normes, isolation et accessibilité) et a décidé de solliciter les financements les plus larges possible de l'Etat DETR et de la Région (FRAT)*
Vote unanimité.

Délibération n°15 : *le conseil municipal a décidé de s'associer au plan de relance gouvernemental et de moderniser la structure de la Résidence les Gorges Rouges. Des travaux très importants d'un montant de 1.400.000 Euros HT. Subvention sollicitées Etat DSIL et Région. La part communale sera empruntée.*
Vote unanimité

Délibération n°16 : le conseil municipal a décidé de nommer le chemin qui descend du Sanctuaire vers le hameau des Roberts « Chemin Abbé Isnard de COMBES abbé du monastère Saint Eusèbe de 1275 à 1290 ancien prieur de Buyei ».

Vote : unanimité

Délibération n°17 : le conseil municipal a décidé de s'associer à la générosité des guillaumoises qui ont décidé de soutenir les sinistrés des vallées via des dons au CCAS (800 Euros à ce jour) en versant la somme de 1000 Euros. La somme sera prévue au BP 2021.

Vote unanimité

Délibération n°18 : suite au décès de Madame Cheveau, dans le cadre de la gestion de l'immeuble 4 place Vauban, il convient de désormais refacturer les charges de copropriété à sa fille Madame Chantal Barbin

Vote unanimité

Délibération n°19 : le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la charte des communes pastorales.

Vote : unanimité

Délibération n°20 : le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la charte du spectacle vivant

Vote : unanimité

Délibération n°21 : le conseil municipal a décidé de confier le suivi administratif et financier des travaux à réaliser à la piscine municipale à l'Agence 06.

Vote : unanimité

Questions diverses : (sujets ayant fait l'objet de discussions mais pas de délibérations)

Bâtiment d'élevage Villon, Bouchanières ; Projet GAL, Pôle Multi-Services du Haut Var (station essence) ; le balcon des Gorges (travaux en septembre) ; affouage, bois du Vasson ; compétence mobilité sollicitée par la CCAA ; COVID 19 ; Communes nouvelles ; commission économique CCAA ; déneigement ; Maison de l'environnement ; point SIV ; route de Pranier ; Gendarmerie de Valberg ; urbanisme sur Valberg ; photovoltaïque ; entretien du patrimoine immobilier de la commune ; gîtes des Plans ; problème de l'évacuation de l'eau de pluie au Plans ; Nuisances terrain de motos au Collet ; Maison des Gorges ; MFR ; Centrale du Riou ; taxes de séjour ; projet espace vélo ; environnement autour des HLM ; piste de Villetale, problème des portails sur le domaine public ; fleurissement du village ; organisation d'une journée solidarité Roya ; accueil du rappeur Hatik qui a tourné son dernier clip dans le Colorado Niçois ; tension de voisinages à la Ribière; réfection du mur du four des Anseignes par les employés communaux.

>>> Séance du 27 Mars 2021

Convocation en date du 20 mars 2021.

La séance a débuté par la présentation des activités du Centre Social L'épi par Pascal Khamchane et Alexandra Verde.

Lecture du compte rendu de la séance du 13 février 2021 approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : *A la demande de la trésorerie, le conseil municipal a apporté des précisions à la délibération n°4 du conseil municipal du samedi 21 novembre 2020. Il a été précisé les fonctions des agents en plus de leurs grades.*

Vote unanimité

Délibération n°2 : *Sollicité par les familles et constatant que notre territoire est le plus mal loti en matière de transport scolaire le conseil municipal a sollicité la mise en place d'un transport scolaire par la Région vers les collèges de Puget-Thénières et Annot.*

Vote unanimité

Délibération n°3 : *Le conseil municipal a formulé un avis favorable sur la procédure d'extension des compétences de la CCAA sollicitée par délibération du 12 février 2021 et ce faisant de lui transférer la compétence mobilité à compter du 1er juillet 2021 sauf celles qui sont gérées par la Région.*

Vote : unanimité

Délibération n°4 : *Le conseil municipal a formulé un avis favorable sur la procédure d'extension des compétences de la CCAA sollicitée par délibération du 12 février 2021 et ce faisant de lui transférer la compétence « mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que des points de ravitaillement en gaz, en hydrogène pour véhicules (IRVE).*

Vote unanimité.

Délibération n°5 : *Le conseil municipal a approuvé et autorisé le projet déposé par la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis de Restauration de la ruine du point sublime.*

Vote : unanimité

Délibération n°6 : *Le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs des locations de parcelles communales pour les conventions à venir : Alpage : 5 Euros ; Parcours 3 Euros l'hectare.*

Vote unanimité

Délibération n°7 : *Le conseil municipal a décidé la location de parcelles sur le secteur des Gipières à Christian Toche.*

Vote unanimité

Délibération n°8 : *Le conseil municipal a décidé la location de parcelles sur le secteur des Serres à Aline Giordanengo.*

Vote unanimité

Délibération n°9 : *Le conseil municipal a décidé la location de parcelles sur le secteur des Rages de Malines à Amandine Digel.*

Votre unanimité

Délibération n°10 : *Le conseil municipal a décidé la location de parcelles sur le secteur Roche de Rey à Benoit Viant.*

Vote unanimité

Délibération n°11 : *Le conseil municipal a autorisé la vente de 30 m3 au GFA Serre Loup de mélèze sur pied. Le vente se fera aux tarifs en vigueur sous le contrôle de l'office National des Forêts.*

Vote unanimité

Délibération n°12 : *Le conseil municipal a décidé un partenariat avec L'épi pour l'accueil des touristes étrangers sur la commune dans le cadre de l'organisation de notre bureau du tourisme.*

Vote : unanimité

Délibération n°13 : *Le conseil Municipal a désigné Alain Brès en tant que titulaire et Danièle Roblin suppléante.*

Vote : unanimité

Délibération n°14 : *Le conseil municipal, sur proposition des Riverains a décidé de dénommer une allées des Plans, (Maisons Sigaud, Ricolvi) allée des Grillons.*

Vote : unanimité

Délibération n°15 : *Le conseil municipal a décidé la création d'un poste de conseiller numérique (poste financé par l'Etat) pour 24 mois.*

Vote unanimité

Délibération n°16 : *Le conseil municipal a, pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, complété la délibération n°8 du 23 mai 2021 portant délégation au Maire.*

Vote unanimité

Délibération n°17 : *Autorisation d'implantation d'une fosse sceptique sur la parcelle B335 à Barels.*

Vote unanimité

Questions diverses : *COVID, estimations des pâturages par le CERPAM, cohabitation chasseurs-éleveurs, Réserve intégrale Roche Grande à Entraunes, Développement de la Fibre (2022-2023) sur la commune, projet de pumptrack, signalétique de la coopérative, SPANC, Piste de Pranier (SMIX), Travaux Château, ramassage des encombrants, chemin à la Ribière, élagage Route de Cardenas, stationnement au Collet et à Saint Brès, marché, Bâtiment dégradé des Flocons à Valberg.*

>>> Séance du 10 avril 2021

Convocation du 04/04/2021

Lecture du compte rendu de la séance du samedi 27 mars 2021, voté à l'unanimité.

Délibération n° 1 : *Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget principal qu'il juge conforme.*

Délibération n° 2 : *Monsieur Jacques LAUGIER, 2^{ème} Adjoint, prend la présidence pour l'examen du compte administratif*

Vote : 12 pour, le Maire ne prends pas part au vote .

Délibération n°3 : *Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé les affectations de l'excédent de fonctionnement du budget principal selon les modalités suivantes :*

Excédent de financement 2020 : 1.038.096,45 €

Affectation en investissement : 249.288,64 €

Report de fonctionnement : 788.807,81 €

Délibération n°4 : *Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :*

Taxe foncière (bâti)	30,42 (dont taux départemental 10,62)
Taxe foncière (non bâti)	29,13

Délibération n°5 : *Le conseil, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de 479,86 € versée à Madame Ginette Cazon conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet pour le gardiennage des églises.*

Délibération n°6 : *Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif de la commune qui a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14*

Délibération n°7 *Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rôle des pâturage de l'année 2021.*

Délibération n°8 : *Le conseil municipal a décidé la vente de la parcelle section C parcelle n° 476 pour un montant de 3.528 Euros.*

Vote unanimité (Jérôme Roubin et Jean-Marc Giordanengo ne prennent pas part au vote)

Délibération n°9 : *Dans le cadre de la réalisation de l'opération du Sentier du Balcon des Gorges de Daluis, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de passages nécessaires (indivision Ollive).*

Vote unanimité

Délibération n°10 : *Dans le cadre de la réalisation de l'opération du Sentier du Balcon des Gorges de Daluis, le conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter le classement de la partie non inscrite dans le PDIPR et à signer tout document*

Délibération n°11 : *Le conseil municipal a décidé de confier la rédaction des actes à la société FCA qui est une société de conseil auprès des collectivités, spécialisée dans le*

suivi des procédures foncières (Biens vacants sans maître, DUP, servitudes, déclassement-classement du Domaine Public, ZAC, ZAD, Péril, expropriation,...), dans l'établissement des actes administratifs (vente, échange, bail emphytéotique, AOT...) et dans la négociation foncière et l'assistance à maître d'ouvrage. La commune avait sollicité cette société dans le cadre de la procédure biens vacants et sans Maître. Vote unanimité

Délibération n°12 : *Dans le cadre du projet de création de la Maison des Gorges, le conseil municipal envisage l'acquisition de la Maison de Madame Maryse Beghetti et il sollicité les financements de l'Etat sans le cadre du FNADT et de la Région. Vote unanimité*

Délibération n°13 : *Le conseil municipal inquiet de ne pas voir les projets qu'il avait décidé ne pas être planifiés par la Régie des Eaux Alpes d'Azur a souhaité rappeler ses priorités : l'assainissement du quartier de Pessigaud et l'assainissement des hameaux de Bouchanières, conformément au schéma directeur de l'eau et de l'assainissement approuvé par les services de l'Etat. Vote unanimité*

Questions diverses : (sujets ayant fait l'objet de discussions mais pas de délibérations)
COVID 19, élections régionales et Départementales, Création d'une commission, biens vacants et sans maître, voirie communale, déneigement, entretien des pistes, parkings secteur st Brès, fontaines, eau, bâtiment élevage Villon, Montée des Sapeurs, site internet, sentier Villetale, Château, Maison des Gorges, travaux à Villeplane, Projet Colors, CLIC, fresque église, infractions urbanisme, travaux sur Valberg.

>>> Séance du 8 Mai 2021

Convocation du 30/04/2021

DM N°1 : compte 041, vente camion

Vote unanimité

Délibération n°1 : *Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation d'une pump track au quartier De là le Var. Cet aménagement complètera les équipements sportifs déjà installés. Une pump track ou pumprack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX.*

Le conseil a fait le choix d'un double parcours, un pour les plus petits et un plus grand pour satisfaire les adolescents et jeunes adultes. Le coût du projet est estimé à 99.110,00 Euros Hors Taxes.

Ce projet peut s'inscrire dans l'appel à projet de L'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'équipements sportifs pour les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale, le conseil municipal décide de répondre à cet appel à projet et de solliciter les subventions les plus larges possibles de l'Etat - Agence Nationale du Sport et du Département. Le conseil a autorisé le Maire à signer tout document nécessaire à la matérialisation de ce projet et notamment les autorisations d'urbanisme.

Délibération n°2 : *Le conseil municipal a sollicité à l'unanimité le soutien financier à hauteur de 70% du Conseil Départemental, dans le cadre de sa solidarité envers la Montagne pour les opérations de déneigement 2020-2021 qui se sont élevées à 45.033,46 Euros HT*

Délibération n°3 : *Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer le pâturage de « La Gaillarde » laissé vacant par Monsieur Ronan Bailly à Madame Barbara Van Daele et Monsieur Julien Villon. Pour cette année 2021, il s'agira d'une simple vente d'herbe avant d'établir la convention compte tenu des délais.*

Délibération n°4 : *Sur proposition du CCAS, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de passer une convention avec La Poste pour le portage des Repas et a autorisé le Maire à signer tout document.*

Délibération n°5 : *Par délibération n°2 du 5 décembre 2020, il avait été décidé de lancer une nouvelle Délégation de Service Public pour la station essence et un appel à candidature a été lancé dans la presse nationale et sur internet.*

La commission de Délégation de Service Publique, réunie le 8 mai 2021, a proposé de retenir l'offre de la SCIC-SAS « Pôle Multi-Services du Haut Var » 06470 GUILLAUMES dont la présidente est Madame Isabelle BELLEUDY

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de retenir la candidature de la SCIC-SAS « Pôle Multi-Services du Haut Var » pour l'exploitation de la station essence, moyennant une redevance mensuelle de 200.00 euros et autorisé le Maire à signer avec Madame Isabelle BELLEUDY présidente de la SCIC-SAS « Pôle Multi-Services du Haut Var », la convention de Délégation de Service Public jointe en annexe de la présente délibération pour une durée de 6 années.

Délibération n°6 : *Par délibération n°15 du conseil municipal du samedi 13 février 2021, il avait été décidé de lancer le projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des*

bâtiments communaux, Résidence les Gorges Rouges » pour 1.400.000 Euros TTC. Le conseil Municipal avait sollicité l'Etat, DSIL, Plan de relance, financement de projets de rénovation énergétique de bâtiment des collectivités.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération.

Délibération n°7 : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter les 60.000 Euros prévus au BP2021 pour la voirie communale à la piste du Brégeoun et aux rues autour du Musée des Arts et Traditions. Le Maitrise d'ouvrage, le suivi technique, financier et administratif de ce projet est confié à la CCAA qui devra également solliciter la subvention Départementale d'un montant de 37.254 Euros.

Délibération n°8 : Par délibération n°8 du samedi 21 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé la vente des parcelles C231 d'une superficie de 130 m², C232 d'une superficie 590 m², C230 d'une superficie de 14.390 m², C229 d'une superficie de 5.780 m² et C228 d'une superficie de 7.130 m² pour un montant total de 3.000 Euros. Après vérification des actes par le notaire, il s'avère que la commune n'est pas propriétaire de la parcelle C231, madame Simone Corporandy ne l'ayant pas léguée à la commune.

Informé par le notaire Julien Villon, a confirmé qu'il était toujours acquéreur de toutes les autres parcelles et qu'il ne sollicitait pas une baisse du prix fixé à 3000 Euros pour la totalité des parcelles restantes.

Le conseil municipal a confirmé à l'unanimité la vente des parcelles décidées dans sa séance du 21 novembre 2020 à l'exception de la parcelle C 231

Questions diverses : (sujets ayant fait l'objet de discussions mais pas de délibérations)

Déneigement, élections Départementales et Régionales, COVID19, Château, stationnement au Collet, sentier oratoire Saint Marc, transports scolaire, label « Village touristique » , sentier de la cascade d'Amen, accessibilité handicapé de l'église paroissiale, centrale du Grillatier, Montée des Sapeurs, fête de la sainte Jeanne d'Arc, à Bouchanières.